

Aux médecins et pharmaciens

Berne/Liebefeld, le 14 octobre 2005

### **Recommandations communes de la FMH et de la SSPh aux médecins et pharmaciens.**

La population suisse a toujours plus de difficulté à comprendre les informations diffusées par les médias au sujet de la grippe aviaire. Il s'ensuit une recrudescence de demandes peu rationnelles adressées aux médecins et aux pharmaciens. Nous vous recommandons à ce sujet de consulter régulièrement le site de l'OFSP [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) qui intègre aussi les informations de l'OMS.

La **grippe aviaire** due au virus influenza A, sous-type H5N1, est une épizootie. Dans sa version hautement pathogène, elle tue presque 100% des oiseaux atteints dans un temps très court. Ce virus atteint surtout la **volaille et les oiseaux d'eau**, et des épizooties spectaculaires fournissent aux médias électroniques des images fortes qui suscitent une peur croissante dans la population.

Or, ce virus n'a **atteint pour le moment que très rarement l'homme**. Au total dans le monde, l'OMS n'a répertorié **depuis décembre 2003 que 117 cas** ; il s'est agi à chaque fois de personnes ayant été en **contact très étroit** avec des volailles atteintes par le virus.

Ce virus H5N1 résiste certes aux antiviraux inhibiteurs de la protéine M2 (amantadine DCI, Symmetrel® CH) mais il ne résiste pas aux inhibiteurs de la neuraminidase (Oseltamivir DCI, Tamiflu®). Il est donc **possible de soigner une personne atteinte** par le virus actuellement responsable de la grippe aviaire.

Actuellement, comme nous l'avons vu, **ce risque est anecdotique**. Les **éleveurs de volaille dans les régions où les volatiles sont touchés par la grippe aviaire** ou les **voyageurs ayant visité des élevages dans ces pays** (2) sont les plus exposés à ce risque. Médecins et pharmaciens doivent avoir ce risque à l'esprit lorsqu'une telle personne atteinte de troubles respiratoires s'adresse à eux (1).

Une situation différente apparaîtrait si le virus de la grippe aviaire devait subir une **mutation** ou une recombinaison avec un autre virus. On assisterait à l'apparition d'un **nouveau virus**, possiblement épidémique s'il était, lui, facilement transmissible d'homme à homme. **Ceci n'est pas le cas actuellement**.

Mais face à cette hypothèse, une réserve nationale de Tamiflu® permettant de traiter toute personne malade en cas de pandémie, a été constituée en Suisse.

Ainsi, il n'y a **vraiment aucun motif justifiant actuellement d'accepter de prescrire ou de remettre du Tamiflu® dans un but prophylactique ou de réserve domestique en Suisse.**

Un **vaccin** contre le virus de la grippe aviaire H5N1 est en phase de mise au point selon l'OFSP. Dès qu'il sera disponible, les personnes soumises à un contact direct avec la volaille ou la faune seront vaccinées. Le vaccin est à préférer car il **protège durablement**, contrairement au Tamiflu.

La période de vaccination pour la grippe saisonnière a débuté. Conformément aux directives de l'OMS, l'OFSP et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) recommandent la vaccination des personnes de plus de 65 ans, des malades chroniques, du personnel soignant et des professionnels qui ont des contacts fréquents avec de la volaille et des oiseaux sauvages. Il n'y a pas lieu, en raison de la grippe aviaire, de recommander la vaccination contre la grippe saisonnière à toute la population.

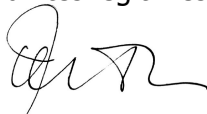
L'apparition du H5N1 chez les volatiles en Suisse ne peut pas être exclue. Bien que le vaccin de la grippe saisonnière ne protège pas contre le virus de la grippe aviaire, il s'agit d'empêcher, le cas échéant, que des personnes en contact professionnel avec de la volaille soient infectées **en même temps** par un virus classique de la grippe et par le virus de la grippe aviaire.

Nous devons expliquer à la population que si l'OFSP vise pour le pire des scénarios à disposer de Tamiflu® pour traiter 2 millions de malades en Suisse, ce n'est pas pour réserver le traitement à certains privilégiés et laisser les autres seuls face à leur maladie, mais parce que même dans le pire scénario, cette quantité est suffisante et on n'a **jamais toute une population malade simultanément.**

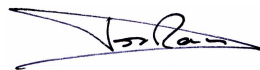
L'OFSP et l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) préparent **dans les semaines qui viennent**, en collaboration **avec les organisations professionnelles** concernées et les instances fédérales et cantonales, un concept de communication et de distribution du Tamiflu® pour assurer l'approvisionnement des malades **en cas de pandémie.**

Vous trouverez au plus tard ces prochains jours sur le site internet de la FMH et de la SSPh un papillon (3) au format PDF, afin de le disposer dans les salles d'attente et dans les pharmacies, pour fournir une **information sérieuse, simple et claire à la population** provenant des professions médicales, qui jouissent d'une confiance maximale selon tous les sondages.

Nous vous remercions de votre contribution à une prise en charge coordonnée et efficace des craintes légitimes de la population.



Dr. Jacques de Haller  
Président FMH



Dominique Jordan  
Président SSPh

Les documents (1) et (2) peuvent être téléchargés du site de l'OFSP [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

(1) Check-liste du Bulletin OFSP 41 du 10 octobre 2005, page 729

(2) Conseils aux voyageurs : « Réponses aux questions concernant des cas d'infection par Influenza A (H5N1) chez l'homme », OFSP, Etat au 11.10.2005, page 4, chiffre 14

(3) Ce papillon sera élaboré en collaboration avec l'OFSP.